



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le treize novembre à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Président du CCAS.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Président du CCAS

Présents : Mesdames BRAU, GENEVELLE, GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, LOPES, ERMACORA, MECHIN.  
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRIEND donne pouvoir à Madame GENEVELLE.  
Madame COUTON donne pouvoir à Monsieur MAROTTE.  
Monsieur COUTON donne pouvoir à Madame BRAU.  
Madame DULONGPONT.  
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17  
Nombre de présents : 12  
Nombre de votants : 15

Réf : 2025/11/3 – OBJET : Organisation d'un séjour ANCV séniors en vacances en 2026

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et délibéré,

Vu l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

**DELIBERE**

**Article 1 : Décide d'autoriser à l'unanimité** Madame le Président à signer tous les documents relatifs à l'organisation d'un séjour ANCV séniors en vacances.

**Article 2 : Dit que les dépenses afférentes seront inscrites au Budget Primitif 2026.**

Délibération rendue  
exécutoire par transmission  
en Préfecture  
le : 18.11.2025.....  
et par publication en ligne  
le : 18.11.2025.....

Saint-Cyr-l'Ecole,  
le : 18.11.2025.....

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

**Sonia BRAU**

Président du CCAS  
Maire  
Conseiller départemental  
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par  
Sonia BRAU

Le 18 novembre 2025

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 13 novembre 2025  
Délibération n° 2025/11/3

Accusé de réception en préfecture  
078-217805456-20251113-2025-11-3-DE  
Date de réception préfecture : 18/11/2025